



Inscription au restaurant scolaire pour 2019/2020

ATTENTION nouvelles tranches de tarifications.

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Si vous souhaitez inscrire votre (vos) enfant(s) au restaurant scolaire pour la rentrée 2019-2020, une permanence sera réalisée dans les locaux du restaurant scolaire de Thorigny afin d'effectuer les inscriptions, pour les réguliers comme pour les occasionnels, aux dates suivantes :

vendredi 28 juin 2019, de 16h30 à 19h

samedi 29 juin 2019, de 10h à 12h

vendredi 30 août 2019, de 17h à 19h.

Les documents d'inscription à renseigner par les familles seront disponibles sur le site internet de la mairie, à partir du 1 juin, des exemplaires seront disponibles sur place également, lors des inscriptions.

Il vous sera demandé le règlement du mois de Septembre pour les réguliers.

Pour la rentrée prochaine, le tarif du restaurant scolaire tiendra compte du quotient familial de chaque famille au moment de l'inscription. Vous devrez, donc, fournir une attestation de quotient familial récente au moment de l'inscription. Cette dernière peut être obtenue auprès de votre CAF ou directement sur le site CAF.fr.

Sans attestation, la tranche de tarif la plus haute s'appliquera, il n'y aura pas de rattrapage sur les mois réglés en cas retard.

Les tarifs appliqués seront les suivants :

QF	Régulier		Occasionnel
	Repas	Mensualisation	
Inferieur à 500	1,00 €	13,80 €	3,00 €
De 501 à 700	3,35 €	46,30 €	3,50 €
De 701 à 900	3,60 €	49,70 €	3,80 €
De 901 à 1200	3,70 €	51,10 €	4,20 €
Supérieur à 1201	3,80 €	52,50 €	4,50 €

Une participation de **3 € / enfant** vous sera demandée le jour de l'inscription pour la mise à disposition et le lavage des serviettes de table.

Nous attirons votre attention sur le fait que les enfants dont l'inscription n'aura pas été réalisée lors de ces trois permanences ne seront pas acceptés au restaurant scolaire à la rentrée.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de ces dispositions et nous vous attendons avec plaisir pour l'inscription de votre (vos) enfant(s).

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne fin d'année scolaire et de bonnes vacances d'été.

Le bureau de l'AGREP

Rappel : seuls les enfants inscrits au restaurant scolaire pourront participer au repas de Noël proposé au mois de décembre. Pensez-y !